



Remplacement du chauffe eaux

Par **grolandais**, le **30/01/2008** à **15:23**

bonjour,
mon chauffe eaux à pété samedi matin, j'ai fait venir la société qui est en charge de l'entretien dans la matinée car l'eau coulait à flot si je laisser mon arrivée d'eau ouverte, résultat devis de 700 € transmis à l'agence immobilière pour acceptation par le proprio, mon problème est que la pièce ne seras pas la avant 10 jours alors je voudrais savoir si le proprio peut me laisser pendant tout ce temps sans eau chaude ou s'il doit me proposer une solution de rechange en attendant la réparation?

merci de votre aide